



Formulaire – Demande de modification d’horaire par l’employé (10.06 a)

Les demandes de modification d’horaire se prescrivent par année civile et ne sont valables qu’à la succursale où elles sont faites.

Les demandes de modifications d’horaire sont considérées lors de la planification annuelle ou en cours d’année, si nouveaux besoins

Identification

Nom :	
Prénom :	
Matricule :	
Succursale :	Ancienneté :

Horaire actuel

Dimanche		Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
de :	à :	de :	à :	de :	à :	de :	à :	de :	à :	de :	à :	de :	à :
Total :		Total :		Total :		Total :		Total :		Total :		Total :	

Je désire être informé de tous nouveaux besoins pouvant apporter une modification à mon horaire de travail.

Signature

Employé :	Date :
-----------	--------